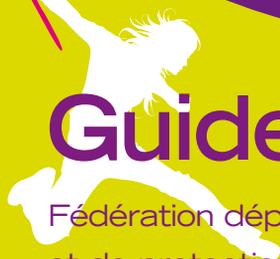
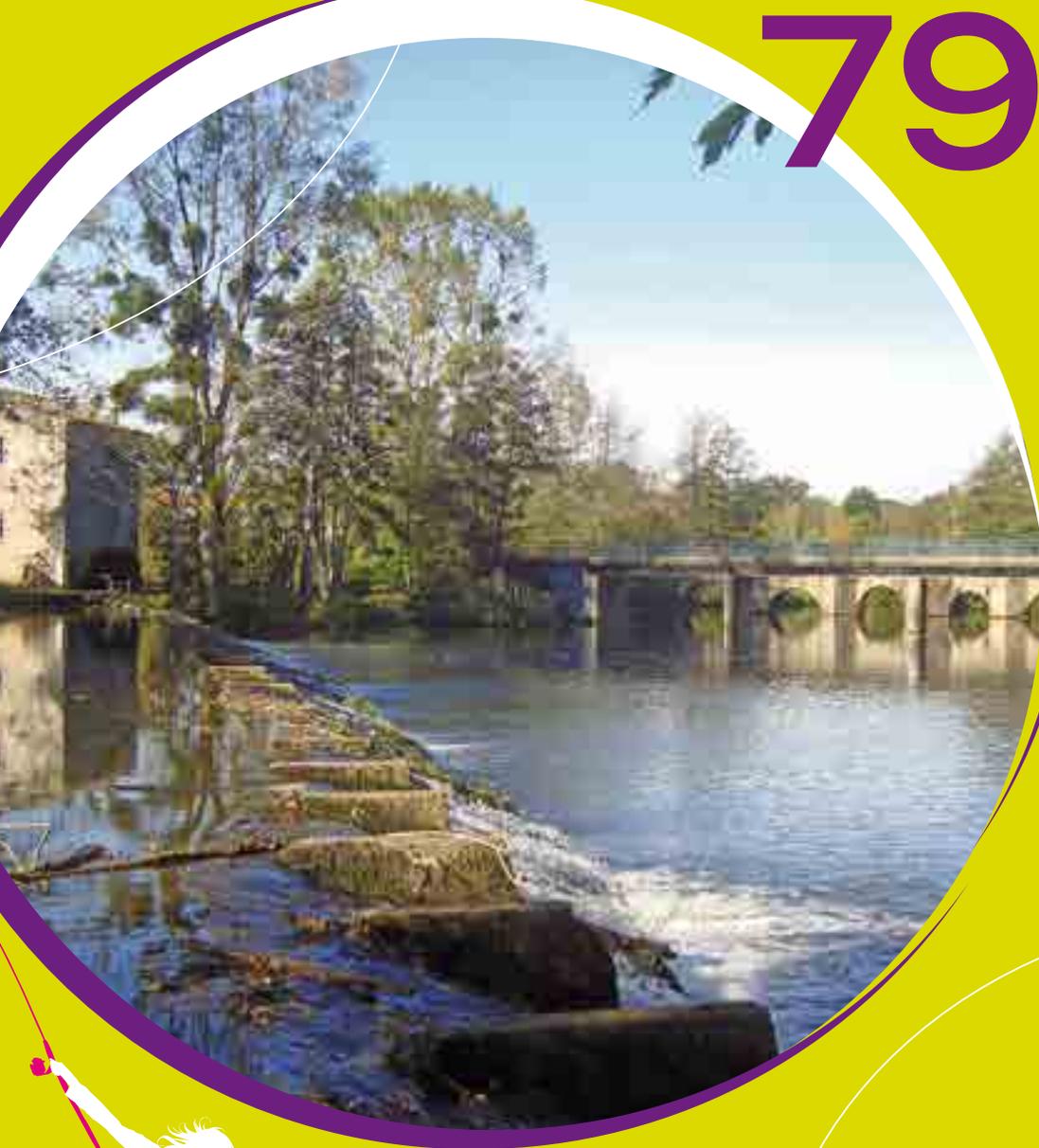


# 79



# Guide de Pêche

# 2014

Fédération départementale de pêche  
et de protection du milieu aquatique  
des Deux-Sèvres

[www.peche-en-deux-sevres.com](http://www.peche-en-deux-sevres.com)





## Accord cadre Agence de l'Eau Loire Bretagne et structures associatives de la pêche (fédérations départementales)



Le législateur a organisé le monde de la pêche en confiant aux associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques et à leur fédération départementale les responsabilités de la gestion halieutique et piscicole des milieux aquatiques.

Concrètement, dans leurs missions d'intérêt général, les fédérations départementales :

- assurent la coordination de la gestion des ressources piscicoles et le suivi des procédures d'infractions au Code de l'Environnement,
- réalisent des études sur la connaissance des milieux aquatiques et sur l'appréciation d'impacts de perturbations sur les écosystèmes,
- mettent en œuvre des opérations de restauration, d'entretien et de valorisation et s'investissent dans des actions d'information, de communication, de sensibilisation, etc.

D'un autre côté, la vocation de l'Agence de l'Eau en matière de préservation des milieux a été d'abord renforcée par la Loi sur l'Eau puis par la Directive Cadre sur l'Eau dont les déclinaisons sur le bassin se font au travers de la mise en œuvre du SDAGE 2010 - 2015.

2012 a vu la formalisation d'un accord cadre national entre le Ministère de l'Ecologie et la Fédération Nationale de la Pêche en France qui prévoit de renforcer les partenariats entre les fédérations départementales et les agences au cours du 10<sup>ème</sup> programme dans un objectif commun : **La préservation et l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau au travers d'actions de terrain.**

A ce titre, la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'engage à mettre en place un certain nombre d'actions répondant à ces objectifs.

### **Un partenariat technique et financier durable pour les milieux aquatiques**



La Région Poitou-Charentes, au titre de l'excellence environnementale, a motivé un partenariat avec le **Groupement des Fédérations de la région Poitou-Charentes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique depuis 2006**. Le Groupement des Fédérations bénéficie du soutien de la Région pour mettre en œuvre au travers des fédérations départementales des projets en faveur de la protection des milieux aquatiques et du loisir « pêche », et pour une plus grande implication associative, citoyenne. L'accompagnement de la Région s'articule autour des axes suivants :

- **Connaissance et suivi patrimonial**
- **Restauration des habitats et des populations**
- **Éducation/sensibilisation aux milieux aquatiques et communication**

Le Groupement régional est aussi un partenaire socio-économique actif dans la démarche d'élaboration de la Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes. C'est un acteur de la cellule d'animation migrateurs Charente-Seudre référencée au niveau national et vitrine pour le Poitou-Charentes, et une vigie efficace de nos cours d'eau par le suivi des assècs en période d'étiage,...

Enfin en tant que gestionnaire d'espaces naturels, il est un relais de la politique régionale de gestion des rivières, de préservation de la biodiversité, des milieux naturels et des continuités écologiques.





## 2014... Une touche d'optimisme ...

A l'aube de la saison de pêche 2014, le Conseil d'Administration et moi-même tenons à souligner, une fois n'est pas coutume, les efforts de l'Administration, des collectivités, des entreprises de tout horizon économique et bien sûr des pêcheurs qui, aidés en cela par une pluviométrie significative en 2013, ont permis aux cours d'eau du département de présenter des quantités et qualités d'eau relativement satisfaisantes.

Notons cependant que ces efforts devront être poursuivis voire accentués afin que les milieux aquatiques retrouvent leur caractère initial.

Dans un contexte parfois difficile, la pêche garde malgré tout une place importante au sein de nos territoires et dans la vie de nos concitoyens ; preuve en est la stabilité des effectifs constatée depuis quelques années dans les DEUX-SEVRES alors que bon nombre de départements constatent une érosion de leurs adhérents.

L'équipe fédérale a donc souhaité poursuivre ses efforts en 2014 et accentuer ses actions visant la préservation des milieux aquatiques et le développement du loisir pêche.

Citons entre autres : le suivi des travaux de restauration des cours d'eau, le développement des frayères naturelles et/ou aménagées pour les espèces repères que sont la truite et le brochet respectivement en 1ère et 2ème catégorie, le maintien de la politique de protection de la truite fario mise en place en 2013 .

A cela s'ajoutent les interventions en milieu scolaire et/ou périscolaire, les actions d'éducation et de sensibilisation à destination de nombreux publics, sans oublier les interventions dans les Ateliers Pêche Nature (APN). Je voudrais d'ailleurs souligner à ce sujet, l'action des bénévoles qui aidés des salariés de la Fédération donnent de leur temps pour encadrer les pêcheurs de demain.

Ces actions à la carte permettent ainsi aux différents publics de pouvoir découvrir ou se perfectionner aux techniques de pêche les plus modernes qui, à coup sûr, les conduiront vers une nouvelle approche de la pêche de loisir.

Par ailleurs, des efforts particuliers sont programmés pour que les pêcheurs débutants ou confirmés puissent pratiquer sur des secteurs dits aménagés et attractifs (parcours no-kill, parcours actifs, parcours labellisés ...)

2014 sera aussi une année où de grands chantiers nationaux menés par la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) seront poursuivis ou mis en œuvre : développement de la vente des cartes par Internet, projet de réforme de la réglementation, réflexion sur de nouveaux produits pêche, ...

Face à la réorganisation des structures associatives de la pêche, aux évolutions politiques en matière d'environnement et aux impératifs administratifs qui semblent se profiler à l'horizon, la Fédération de pêche des DEUX-SEVRES entend rester vigilante pour que le bon sens soit toujours reconnu et que nos milieux soient préservés pour la pérennité de notre passion : la pêche.

Nous restons à votre écoute et vous informons qu'en complément de ce guide et des informations qu'il contient, vous avez la possibilité de consulter notre site Internet, de contacter l'équipe de la Fédération départementale mais aussi de prendre directement contact avec votre association de pêche .

Bonne saison 2014



# Amis Pêcheurs

La Fédération des DEUX-SEVRES pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, forte de plus de 20 000 pêcheurs regroupés au sein des 48 associations de pêche a pour objet :

- le développement du loisir pêche ;
- la protection des milieux aquatiques ;
- la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- la collecte de la Redevance Milieu Aquatique et de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique ;
- etc...



**La Fédération se compose d'un Conseil d'Administration dont les membres sont élus pour la durée des baux sur le domaine public :**

P. LACROIX – Président  
A. DUPEUX – Vice-président  
D. BILLEAUD – Vice-président Délégué  
J.M. GRIGNON – Vice-président Délégué  
J.P. THEBAULT – Trésorier  
J. ARTARIT – Trésorier Adjoint  
C. TALINEAU – Secrétaire Général  
J.C. PEIGNE – Secrétaire Adjoint

B. ABELARD, G. ARNOUX, J. AUTAIN, J. BERNARD,  
P. GAUTIER et G. TOUCHARD, Administrateurs

Par ailleurs, la Fédération emploie une équipe de 7 salariés comprenant une Directrice (A. ROUET-DAVERAT), un Secrétaire (N. DUGAS), un Chargé de Missions (Ch. BORDES), un Animateur (C. DUBOIS), deux Agents de Développement (J. BABUT et F. PRIoux) et un Agent Pêche et Milieu Aquatique (P. PEYROT).

Que vous soyez un pêcheur confirmé ou néophyte, amateur de poissons blancs ou de carnassiers, vous trouverez toujours, grâce à un réseau hydrographique diversifié, un coin de pêche agréable vous permettant de pratiquer, quel que soit le mode de pêche choisi, votre loisir avec le plus grand bonheur.

Ce guide a été élaboré par la Fédération et nous espérons qu'il vous donnera entière satisfaction.

Cependant, la pratique de ce loisir ne sera pérenne que si vous respectez les règles de bonne conduite. La Fédération de Pêche des DEUX-SEVRES vous rappelle que vous pratiquez sur des propriétés privées pour ce qui est de la majeure partie du territoire ouvert à la pêche et que vous vous devez d'être courtois et respectueux des lieux et de l'environnement, **il en va de l'avenir de la pêche et de la pérennisation de ce loisir.**

Ce document vous est donné à titre indicatif et ne peut justifier une infraction.

**Seuls l'Arrêté Réglementaire Permanent et l'Avis Annuel  
sont considérés comme documents officiels.**

N'hésitez pas à consulter le site Internet de la Fédération :

[www.peche-en-deux-sevres.com](http://www.peche-en-deux-sevres.com)

pour obtenir tous les renseignements nécessaires à la pratique de la pêche dans le département des DEUX-SEVRES (actualités, textes réglementaires,...)

Partenariats FD/Agence de l'eau et Région/Groupement Régional.....	2
Mot du Président .....	3
Amis Pêcheurs .....	4
Animations de la Fédération.....	6
Les actions en faveur des milieux aquatiques.....	7
Différences anguille jaune / anguille argentée .....	8
Réglementation anguille .....	9
Carnet de pêche anguille .....	10
Plans d'eau - Carpe de nuit.....	11
Parcours « no-kill » .....	12

## Secteur Sèvre Nantaise

<i>Sèvre Nantaise</i> .....	14-15
-----------------------------	-------

## Secteur Thouet

<i>Argenton</i> .....	16-17
<i>Thouaret</i> .....	18-19
<i>Thouet aval, Dive du Nord et Gâteau</i> .....	20-21
<i>Thouet amont, Palais et Cébron</i> .....	22-23

## Secteur Sèvre Niortaise

<i>Autize - Vonne, Auxance</i> .....	24-25
<i>Marais Poitevin</i> .....	26-27
<i>Sèvre Niortaise aval</i> .....	28-29
<i>Sèvre Niortaise amont</i> .....	30-31
<i>Mignon - Courance et Guirande</i> .....	32-33

## Secteur Boutonne

<i>Boutonne et Dive du sud</i> .....	34-35
Adresses utiles .....	37-38



Vous trouverez également sur le dépliant joint à ce guide :

- Carte halieutique du département
  - Réserves de pêche,
  - Dates d'ouvertures
  - Parcours no-kill
- Réciprocités interdépartementales
  - Heures légales de pêche
  - Réglementation

# Une envie de découvrir les milieux aquatiques et la pratique de la pêche ! Rejoignez-nous, une équipe d'animateurs vous attend :



Nous vous invitons à la découverte des milieux aquatiques, à la pratique de la pêche en vous proposant des animations encadrées par des animateurs diplômés de la Fédération de Pêche 79 (titulaires du BPJEPS pêche de loisir) :

• des Ateliers Pêche Nature (APN) : l'objectif est de permettre à toutes personnes (enfants et adultes) de pratiquer la pêche de façon autonome, dans un esprit de camaraderie et de partager des valeurs basées sur le respect du poisson, la connaissance et la protection de l'environnement.

**Pour plus de renseignements sur les APN n'hésitez pas à contacter la Fédération de Pêche des Deux Sèvres au 05.49.09.23.33.**

## La Fédération vous propose aussi :

• des interventions pédagogiques : l'objectif est de sensibiliser à la protection des milieux aquatiques et de l'environnement, de découvrir le loisir pêche tout en inculquant des valeurs d'éco citoyeneté (écoles, centres aérés...).

• des prestations pêche : l'objectif est de vous initier ou de vous perfectionner à différentes techniques pour tous les âges et à différentes périodes de l'année sur des parcours adaptés, sécurisés et poissonneux.

• des démonstrations de pêche : l'objectif est de faire découvrir une nouvelle approche sportive (pêche aux leurres...) lors de diverses manifestations (journée nationale de la pêche, animations estivales...).



Pour plus de renseignements :

**Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

33 Rue du Galuchet – BP 88301 79043 NIORT Cedex 9

TEL : 05.49.09.23.33 – FAX : 05.49.73.24.17

Email : [peche79@club-internet.fr](mailto:peche79@club-internet.fr) – Site : [www.peche-en-deux-sevres.com](http://www.peche-en-deux-sevres.com)

# Les actions en faveur des milieux aquatiques

La Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique réalise toute l'année des actions en faveur des milieux aquatiques. Que ce soit par le biais du suivi des populations de poissons par pêches électriques, du suivi des assècs très impactants sur le département ou encore par l'apport d'une expertise « poisson » lors des différentes actions départementales et régionales.



Pêches électriques



Expertise lors de travaux



Suivi d'espèces menacées

L'étude des habitats  
et des populations  
permet de mieux  
connaître nos rivières  
et ainsi de pouvoir  
les préserver.



Suivi des assècs

## Campagnes de marquage :

Depuis 2010 des poissons marqués d'une bague rouge numérotée sont déversés sur les bassins versants de la Sèvre Nantaise et du Thouaret (brochets) ainsi que sur la Sèvre Niortaise et la Boutonne (truites) afin de suivre leurs déplacements

**En 2013 l'AAPPMA de Secondigné sur Belle a marqué des truites. Soyez vigilant lors de vos prochaines captures sur la Belle, la Béronne et la Boutonne, le poisson pourrait être bagué !**

### Que faire si je trouve un poisson bagué ?

- Si vous faites du No-kill, notez le numéro et remettez le poisson à l'eau sans enlever la bague
- Si vous gardez le poisson, gardez la bague

**Dans les deux cas : merci de contacter la Fédération  
au 05.49.09.23.33**

- N'oubliez pas de noter le numéro de la bague, la taille du poisson, le lieu et la date de reprise.



# Anguille

L'anguille Jaune est une anguille dite de montaison. Cette anguille monte pour se nourrir et grandir ; son dos devient brun olive et le ventre jaunâtre.

L'anguille Argentée est une anguille dite d'avalaison. Cette anguille est la même anguille que la Jaune mais celle ci est prête à se reproduire ; elle prend alors une couleur argentée. Les anguilles argentées rejoignent l'estuaire, puis entament leur migration de reproduction vers la mer des Sargasses totalisant quelques 7 500 kilomètres.

## Différence entre « anguille jaune » et « anguille argentée »

### Anguille jaune



Nageoire pectorale courte



Ventre plus ou moins jaune

### Anguille argentée



Oeil hypertrophié (gonflé)

Nageoire pectorale développée



Ventre plus ou moins blanc

Neuromastes bien visibles

Dans tous les cas vous devez relâcher les anguilles argentées si vous en pêchez une par inadvertance.

Les dates d'ouverture et de fermeture de l'anguille jaune ne sont pas connues à ce jour, merci de consulter régulièrement le site Internet de la fédération [www.peche-en-deux-sevres.com](http://www.peche-en-deux-sevres.com) où celles-ci seront communiquées dès leur parution.

## Carnet de pêche pour l'anguille

En application du I. de l'article R.436-64 du Code de l'Environnement et de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 octobre 2010, tout pêcheur enregistre ses captures d'anguilles dans un carnet de pêche (au verso de cette page).

Sont concernés :

- les membres des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) qui pêchent l'anguille à la ligne.
- les membres des (AAPPMA) ayant l'autorisation de pêcher l'anguille avec des engins et/ou des filets sur les cours d'eau non domaniaux,
- les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public (ADAPAEF) des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- les pêcheurs professionnels (pour le département des Deux-Sèvres aucun pêcheur professionnel n'est déclaré).

**Ce carnet pourra vous être demandé par les agents assermentés lors d'un contrôle.**

## Autorisation de pêche à l'anguille

Le décret n°2010-1110 du 22 septembre 2010 relatif à la gestion et à la pêche à l'anguille instaure un dispositif d'autorisation de la pêche à l'anguille jaune.

Ces autorisations concernent :

- les membres des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) qui pêchent l'anguille avec des engins et/ou des filets en application du II. et du III. de l'article R.436-23 du Code de l'Environnement ; **La pêche à l'aide de lignes de fond ou cordelles est soumise à ce dispositif,**
- les membres des associations départementales agréées de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public,
- les pêcheurs professionnels (pour le département des Deux-Sèvres aucun pêcheur professionnel n'est déclaré).

**Elles ne concernent pas les membres des AAPPMA qui pêchent l'anguille à l'aide de lignes montées sur cannes et munies de deux hameçons ou de trois mouches artificielles au plus et disposées à proximité du pêcheur,** conformément aux procédés ou modes de pêche mentionnés au I. de l'article R.436-23 du Code de l'Environnement.

Les pêcheurs qui souhaitent obtenir une autorisation de pêche à l'anguille doivent remplir le **formulaire de demande d'autorisation** (à demander auprès de la DDT 79) complété de l'ensemble des pièces justificatives demandées à savoir :

- deux photos d'identité (récentes),
- une photocopie de la carte nationale d'identité,
- deux enveloppes timbrées à l'adresse du demandeur.

Les demandes devront être déposées à la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres - 39 avenue de Paris 79022 NIORT cedex, **2 mois avant le début de chaque campagne**, délai de rigueur en application de la circulaire du 4 février 2011 relative à l'encadrement des activités de pêche de l'anguille en eau douce.

### DECLARATION DES CAPTURES\*

En application du II. de l'article R. 436-64 du Code de l'Environnement et de l'arrêté du 22 octobre 2010, les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur le domaine public (ADAPAEF) et les membres des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) ayant l'autorisation de pêcher l'anguille avec des engins et/ou des filets sur les cours d'eau non domaniaux ont l'obligation de déclarer mensuellement leurs captures, au moyen de la **fiche de déclaration des captures** prévue à cet effet.

### TRANSMISSION DES FICHES DE CAPTURES\*

Les **fiches de déclaration des captures** renseignées sont envoyées par les pêcheurs ayant l'autorisation de pêcher l'anguille en utilisant les enveloppes T pré-affranchies communiquées **avec l'autorisation de capture**.

Ces déclarations mensuelles de captures, même nulles\*, **devront être expédiées avant le 5 du mois** suivant celui au cours duquel les captures sont réalisées.

**\* Ces dispositions ne s'appliquent pas aux membres des AAPPMA qui pêchent l'anguille à la ligne.**



# Plans d'eau et lacs

bénéficiant d'une convention et soumis à la réglementation

## Plans d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie

- **Plan d'eau du Cébron** (ouvert du 01/01 au dernier dimanche de janvier et du 01/06 au 31/12) (sandres, carpes, silures, brochets, poissons blancs, écrevisses) - **185 ha** ;
- **Plan d'eau de la Touche Poupard** (perches, carpes, gardons, sandres, brochets) - **150 ha** ;
- **Plan d'eau de la Morinière** à Moncutant (tous cyprinidés, grosses carpes, brochets, sandres ; black-bass) - **3 ha 11 a** ;
- **Plan d'eau des Fouilles, de Fourmond et du Gui**, commune de Moncutant (carpes jaunes, cyprinidés) **2 ha 88 a** ;
- **Plan d'eau des Effres**, commune de Secondigny (sandres, carpes, gardons, silures) - **7 ha 50 a** ;
- **Plan d'eau de la Vernière**, commune du Tallud (toutes espèces) - **2 ha 55 a** ;
- **Plan d'eau de la Vannelière**, commune de Cerizay (gardons, brochets, black-bass) - **1 ha 4 a** ;
- **Plan d'eau d'Hautibus**, commune d'Argenton-Château (cyprinidés, carpes, poissons-chats, sandres) **7 ha** ;
- **Plan d'eau Pierre Beaufort**, commune de Parthenay (tous poissons blancs, perches, brochets, sandres) **4 ha** ;
- **Plan d'eau communal de Boismé**, commune de Boismé (cyprinidés, brochets) - **2 ha 30 a** ;
- **Lac du Lambon**, communes de Prailles et Vitré (cyprinidés, carpes, sandres, silures) - **13 ha** ;



## Plan d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie

- **Plan d'eau de Cherveux St-Christophe** (truites surdensitaires, gardons, carpes) - **5 ha 5 a**.

## Plan d'eau présent sur le département 79 mais géré par le département 49

- **Lac du Verdon**, commune de St Pierre des Echaubrognes (cyprinidés, carpes, carnassiers) - **220 ha**.

## Parcours « carpe de nuit »

- **Plan d'eau d'Hautibus** formé par l'Ouère sur la commune d'ARGENTON-CHÂTEAU, **ATTENTION vidange du plan d'eau prévue en 2014**
- **Plan d'eau Pierre Beaufort** formé par le Thouet sur la commune de PARTHENAY,
- **Sur la rive gauche de la Sèvre Niortaise**, et sur une longueur de 100 mètres à partir du terrain de camping des Etrées, commune de LA CRECHE,
- **Sur les rives droite et gauche des lots N° 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 12** situés sur le domaine public de la Sèvre Niortaise et dont les baux de pêche sont détenus par l'AAPPMA "la Gaulle Niortaise",
- **Sur la rive droite du Thouet**, prairie des Ursulines, et au lieu-dit « La Chassée », appartenant à la commune de THOUARS,
- **Sur la rive gauche du Thouet**, prairie du Châtelier appartenant à la Communauté de Communes du Thouarsais, de la chaussée de Doret en amont jusqu'au lieu-dit Le Châtelier en aval,
- **Sur la rive gauche du Thouet**, prairie des Ursulines, appartenant à la Communauté de Communes du Thouarsais,
- **Sur le plan d'eau de la Chaize** formé par la rivière le Ton sur la commune de BRESSUIRE,
- **Sur le Lac du Lambon** sur les communes de VITRE et PRAILLES.

Sur les différentes cartes de ce guide, les parcours « carpe de nuit » sont localisés par le symbole

# Parcours de graciation « No Kill »

## Les Pêches Sportives de Saint Maixent l'École

Pour pêcher de gros poissons en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) « des Pêches Sportives » de Saint Maixent l'École vous propose son parcours No-kill :

**Sur le Bras de la Chevaleresse, commune de St-Eanne et sur le Pamproux.**



Mis en place en 2011, ce parcours est peuplé de grosses truites « arc-en-ciel » et d'une population sauvage de truites « farios » de taille moyenne.

Sur ce parcours, **seuls les appâts artificiels (mouches, leurres ...) sont autorisés.** Les appâts naturels tels que les vers de terres, teignes, vairons etc ..., ainsi que les « pâtes à truites » sont formellement interdits.

La remise à l'eau des truites est obligatoire pour permettre à tous les pêcheurs d'attraper ces poissons tout au long de l'année.

## La Coulonnaise de Coulon

En 2010, l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) de la Coulonnaise a mis **l'intégralité des lots 6 et 7 du domaine public sur la Sèvre Niortaise** en parcours No-Kill black-bass (5 kms de l'écluse du Marais Pin à l'écluse de La Sotterie).



Un alevinage important réalisé par l'AAPPMA et la Fédération vous permettra de pratiquer cette pêche sportive et de toucher de nombreux poissons.

Ici aussi, la remise à l'eau est obligatoire. Cinq gardes pêches de l'Association surveillent ce parcours.



Savoir-faire, écoute et proximité  
à Niort depuis 1983



[www.imprimeriesevre.com](http://www.imprimeriesevre.com)

25, rue du Vigneau de Souché  
79000 NIORT

05 49 24 09 40

[imp.sevre@wanadoo.fr](mailto:imp.sevre@wanadoo.fr)



# La Belle Etoile

RESTAURANT

115, Quai Maurice-Métayer - 79000 NIORT

Tél. 05 49 73 31 29 - Fax 05 49 09 05 59

Site : [www.la-belle-etoile.fr](http://www.la-belle-etoile.fr) - E-mail : [info@la-belle-etoile.fr](mailto:info@la-belle-etoile.fr)



# Natura Chasse Pêche

Nous vivons votre passion

31, rue des chaumes, 79000 BESSINES 05 49 09 29 16



# BOCHE

Fabricant depuis 1960

VENTE EN LIGNE : [www.rangers-boche.fr](http://www.rangers-boche.fr)





# Sèvre Nantaise

## Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

A Moncutant :	« <b>La Gaule Moncutantaise</b> » (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat) M. Francis TOUCHARD (tél. : 05.49.72.73.61)
A La Forêt-sur-Sèvre :	« <b>Le Goujon Fréillant</b> » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Gilbert PICARD (tél. : 05.49.80.87.91)
A Cerizay :	« <b>Les Pêcheurs de la Sèvre Nantaise</b> » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Fabrice THIBOUVILLE (tél. : 05.49.80.54.99)

## A découvrir

- La Sèvre Nantaise : - « Braud » à Montcutant  
- en aval de La Forêt sur Sèvre  
- « Le Terrier » à St André sur Sèvre  
- en amont et aval au Gué de l'Épine

Une campagne de marquage des brochets a été effectuée sur le bassin de la Sèvre Nantaise (veuillez contacter la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres pour toutes prises marquées).

La Sèvre Nantaise qui s'écoule lentement à travers des prairies où paissent en majorité des bovins constitue, sur plusieurs kilomètres, la limite entre les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Dans ses premiers lacets, sur les hauteurs de la Gâtine, cette rivière et ses petits affluents abritent des goujons, vairons, chevesnes et quelques vandoises. En amont de Moncutant, elle reçoit les eaux de l'Ouine ce qui participe de façon notoire à la richesse et à la diversification des espèces permettant ainsi au pêcheur d'y pratiquer toutes les techniques (coup, carpe, carnassier...). Les sandres présents en majorité y côtoient les brochets et les perches mais les amateurs de black-bass y trouveront aussi leur bonheur.

A Moncutant, les spécialistes de la pêche de la carpe de nuit pourront pratiquer sur le parcours « carpe de nuit » mis en place sur les Fouilles de la Morinière, de Fourmond et du Gui (plans d'eau) (cf : un arrêté municipal réglemente l'installation des abris). En remontant vers la Vendée, le cours de la Sèvre Nantaise s'élargit et côtoie les nombreux moulins. Les grandes prairies se succèdent et l'eau devient plus teintée : Dame carpe y a élu domicile et quelques silures ont décidé de la côtoyer.

A Cerizay (centre ville), le plan d'eau de la Vannelière, poissonneux et très facile d'accès, est un lieu idéal pour le pêcheur et sa famille.





## A découvrir

- Le Ton, parcours de la Coulée Verte,
- L'Argent, le Grand Pont à St Clémentin,
- L'Argenton à Auzais,
- L'Argenton à Grifférus,
- L'Argenton en aval de Massais,
- L'Argenton à Crêle.

### Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

A Bressuire :

« **L'Alevin Bressuirais** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Philippe COURTIN (tél. : 05.49.74.34.59)

A St-Clémentin :

« **Le Poisson d'Argent** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Jean-Gilles DUBREUIL (tél. : 05.49.80.64.95)

A Argenton-les-Vallées :

« **La Gaule Argentonnoise** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Michel RICHARD (tél. : 05.49.65.93.31)

A Massais :

« **Les Bredouillards** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Guy MOREAU (tél. : 05.49.96.85.56)

A Argenton-l'Eglise :

« **Le Gardon Argentonnois** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Daniel PELTIER (tél. : 05.49.67.65.11)

A St-Martin-de-Sanzay :

« **Le Brochet** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Bernard FLEURIAULT (tél. : 05.49.67.75.18)

Le Ton et L'Argent prennent leur source au beau milieu du bocage abritant dans leurs premiers lacets des populations de vairons, goujons et autres petits cyprinidés.

A Bressuire, le Ton alimente deux plans d'eau : La Chaize (parcours carpe de nuit) et Bellefeuille. Ces deux plans d'eau, très faciles d'accès, sont peuplés en poissons blancs et carnassiers. A noter : l'AAPPMA de Bressuire possède un plan d'eau réciprocaire à St-Sauveur de Givre en Mai mais qui dispose d'un règlement particulier - voir avec l'association locale.

L'Argent rejoint directement le Ton (ou Dolo) pour former l'Argenton. Il s'écoule alors tranquillement de St Clémentin jusqu'à l'embouchure avec le Thouet, oscillant tantôt entre des barres rocheuses, tantôt entre des prairies offrant ainsi un habitat à de nombreuses espèces de poissons blancs, de carpes et surtout à une belle population de carnassiers. A noter la présence de silures sur certaines parties de son cours.

Le lac d'Hautibus, à Argenton les Vallées, réputé pour ses gros sandres offre également la possibilité de pratiquer la pêche de tous les poissons : blancs, brochets, perches, etc... sans oublier les amateurs de carpes car il est classé en parcours carpe de nuit.

**Attention ! Une vidange totale est prévue en 2014 sur le lac d'Hautibus. Merci de bien vouloir vous renseigner auprès de la Fédération pour connaître les possibilités de pêche.**





Le Thouaret est l'affluent principal du Thouet. Compte tenu de sa particularité (la majorité du parcours est encaissé entre deux coteaux), les pêches à rôder avec de petites cannes sont à privilégier. Les poissons blancs y sont en nombre.

A partir de Chiché, les pêcheurs pourront taquiner tanches, carpes, perches et brochets, nombreux sur cette partie de rivière.

A Glénay et à St Varent, sur la partie basse du cours d'eau, les populations de sandres et de black-bass s'ajoutent aux populations déjà présentes.

A Boismé, le plan d'eau, facile d'accès et très bien aménagé, offre un site idéal pour pratiquer la pêche en famille. Riche en cyprinidés, vous y rencontrerez aussi des populations de brochets et de sandres.

## A découvrir

- Le Thouaret : - Gué de la Priaudière à Chiché  
 - Terrain de loisirs de Rochette à Faye L'abesse  
 - Le Pont de Châtillon  
 - Enchré à Glénay  
 - Le Moulin du Pont à St Varent  
 - Commune du Chillou

### Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

A Chiché :

« **Les Martins Pêcheurs** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Michel BOCHE (tél. : 05.49.72.43.94)

A Boussais :

« **Le Chevesne** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Raymond MUNOZ (tél. : 05.49.69.76.52)

A Glénay :

« **Société de pêche** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Régis EMORE (tél. : 05.49.67.64.66)

A St Varent :

« **Le Chevesne** » (2<sup>ème</sup> cat)

M. Claude CHARGE (tél. : 05.49.66.30.12)



# Thouet aval, Dive du Nord et Gâteau

## Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

A St-Loup s/ Thouet :	« <b>Le Gardon</b> » (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat) M. Jean CADET (tél : 05.49.64.67.34)
A Louin :	« <b>Le Nénuphar</b> » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Jean Marie L'HOMEDET (tél : 05.49.64.67.38)
A Availles-Thouarsais :	« <b>La Carpe Avallaise</b> » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Jean ROBERT (tél : 05.49.64.72.40)
A St-Généroux-Taizé :	« <b>La Brème</b> » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Denis THIOLLET (tél : 05.49.67.67.91)
A Thouars :	« <b>Le Nénuphar Thouarsais</b> » (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat) M. Daniel VION (tél : 05.49.66.01.39)
A St-Martin-de-Sanzay :	« <b>Le Brochet</b> » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Bernard FLEURIAULT (tél : 05.49.67.75.18)
A Marnes :	« <b>La Divine Marnoise</b> » (1 <sup>ère</sup> cat) M. Jacques GAUTRY (tél : 05.49.64.65.02)

## A découvrir

- Le Thouet :
  - Gué de Rolland
  - De « Courte Vallée » à « Roche Paillé » à Airvault,
  - Amont du moulin Chevalier dans le village d'Availles-Thouarsais,
  - Gué d'Argentine,
  - Chaussées de Ligaine, Maranzais, Vionnais et Missé
- La Dive du Nord :
  - Cerzay
  - Moulin de Retournay.

Sur toute sa partie aval, le Thouet abrite de nombreux cyprinidés (gardons, ablettes, carpes et tanches). Quant aux carnassiers ils sont également très présents mais localisés entre chaque chaussée.

Le pêcheur pourra tout au long de l'année et en fonction du poisson recherché, réaliser de belles prises (sandres en début et fin de saison, black-bass en période estivale, brochets et perches en toutes saisons).

Pour les amateurs de la pêche de la carpe de nuit, un parcours est ouvert sur le Thouet, en rive droite, dans la prairie des Ursulines et au lieu dit « La Chassée », sur la commune de Thouars.

Le Gâteau est un des deux cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie du Nord du département. Se situant sur une zone calcaire, il abrite une très belle population de vairons, quelques truites et quelques anguilles.

La Dive du Nord dans sa partie 1<sup>ère</sup> catégorie abrite en plus de la population de truites, des vairons, goujons et chevesnes. Dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie, les truites laissent leur place aux brochets accompagnés des perches, gardons, carpes, tanches (présence de brèmes).

## A découvrir

- Le Palais : - à St-Aubin-le-Cloud,
- Le Thouet : - à la Maison des Pêcheurs de Secondigny,
- la Prée du Château à Parthenay,
- de Puyroulleau à la Vieille Peyratte,
- le Pont Romain à Gourgé

- Atelier Pêche Nature du Tallud :  
M.GUITTARD (05.49.94.02.12)

- Atelier Pêche Nature de Secondigny :  
M.DIEUMEGARD (05.49.63.73.56)

- Atelier Pêche Nature de Parthenay :  
M.BAUDRAND (05.49.70.07.81)

- Atelier Pêche Nature de Gourgé :  
M.BLAIS (05.49.69.84.26)

*Tous ces APN sont regroupés sous un seul Atelier appelé «APN «La Gâtinaise»»*



# Thouet amont, Palais et Cébron

## Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

- A Secondigny : « **Le Gardon Gâtinais** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Paul DIEUMEGARD (tél : 05.49.63.73.56)
- Au Tallud : « **La Gaule** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Patrice GUITTARD (tél : 05.49.94.02.12)
- A St Aubin-le-Cloud : « **Le Brocheton** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Hubert BERGER (tél : 05.49.63.16.22)
- A Parthenay : « **La Brème Parthenaisienne** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Laurent BAUDRAND (tél : 05.49.70.07.81)
- A La Peyratte : « **Le Gardon Peyrattais** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Pascal LOISEAU (tél. : 05.49.95.07.94)
- A Gourgé : « **La Carpe** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Jacky BLAIS (tél : 05.49.69.84.26)



Le Thouet s'écoule dans un premier temps au centre du département des Deux-Sèvres au beau milieu de la Gâtine.

Sur les premiers kilomètres, les pêcheurs rencontreront surtout des petites espèces (vairons, goujons, chevesnes et autres petits cyprinidés), toutefois, et à partir de Secondigny et du plan d'eau des Effres, la population se diversifie : les carpes côtoient les tanches, perches, brochets et sandres.

Le Thouet s'élargit en arrivant sur la commune du Tallud pour former le plan d'eau de la Vernière et aux abords de Parthenay, il reçoit les eaux de la Viette (2<sup>ème</sup> catégorie). La présence de black-bass vient enrichir une diversité piscicole déjà bien dense offrant ainsi plus de possibilités de pêche.

A Parthenay, la pratique de la pêche de la carpe de nuit pourra s'effectuer sur le plan d'eau Pierre BEAUFORT tandis qu'à l'aval de cette localité, lorsque les accès deviennent plus limités, il sera plus judicieux de pratiquer ce loisir en float-tube et en bateau.

Le Palais, considéré comme un des principaux affluents du Thouet abrite, quant à lui, des perches, brochets mais aussi de nombreux cyprinidés tels que gardons, carpes, chevesnes et autres ablettes.

Le lac du Cébron est un des deux grands lacs du département où la pêche y est praticable uniquement du bord. C'est sans aucun doute l'un des meilleurs parcours de pêche du département. Attention cependant car l'amorçage y étant interdit, les pêches au coup sont difficiles à mettre en place et donc peu pratiquées. En revanche, les carnassiers, brochets et silures (en début de saison), sandres et perches (à partir de septembre) vous procureront beaucoup de plaisir. Ce site est soumis à un arrêté de biotope et n'est ouvert au public qu'une partie de l'année (du 01 janvier au dernier dimanche de janvier et du 01 juin au 31 décembre).

L'Autize et tous ses petits affluents prennent leur source au beau milieu de la Gâtine. Le Fenieux et le Saumort sillonnent dans des vallées encaissées, formées de bois et de prairies. Truites, vairons mais aussi goujons se réfugient dans une succession de radiers et de fosses.

A partir de la confluence de l'Autize et du Saumort, les eaux claires recouvertes de bancs de nénuphars hébergent des carnassiers, des poissons blancs mais aussi des anguilles qui comblent le pêcheur à la recherche d'un poisson mystérieux.

Au pont d'Ardin, à côté de l'aire aménagée, l'Autize, qui s'est considérablement élargie, continue son parcours en sillonnant une vallée des plus verdoyantes.



## A découvrir

- L'Autize : - la Roche commune d'Ardin
- Le Saumort : - amont de Puyhardy
- La Miochette : - en amont de Pamplie

**Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :**

A Coulonges-sur-l'Autize : « **L'Amicale des pêcheurs de l'Autize** » (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat)  
M. Camille CLISSON (tél. : 05.49.06.11.77)

A Moncoutant : « **La Gaule Moncoutantaise** » (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat)  
M. Francis TOUCHARD (tél. : 05.49.72.73.61)



La Vonne est un affluent du Clain qui s'écoule sur un lit de sable. Sur sa partie haute, les gardons, goujons, vairons et ablettes foisonnent et sont accompagnés de quelques perches et brochets. En aval, les carpes et les sandres viennent enrichir ces populations.

L'Auxance qui s'écoule aussi vers le Clain abrite, quant à elle, des truites fario et de nombreuses petites espèces de cyprinidés. C'est un parcours idéal pour le pêcheur sportif pratiquant les pêches à rôder.

- A découvrir**
- La Vonne : - du pont Pager à Beuillat
  - au pont de la Barre
  - du pont de la laiterie au pont de la Jallière
  - Atelier Pêche Nature « La Gâtinaise »  
M. BAUDRAND (tél : 05.49.70.07.81)

**Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :**

- A La Pagerie : « **Groupeement des pêcheurs de la Pagerie Coulières** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Olivier GENTILLEAU (tél : 05.49.69.17.61)
- A Ménigoute : « **La Tanche Ménigoutaise** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Mickaël TANCHÉ (tél : 06.21.13.58.61)
- A Parthenay : « **La Brème Parthenaisienne** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Laurent BAUDRAND (tél : 05.49.70.07.81)



**Clubs de pêche de l'AAPPMA de Niort**

**CLUB QUIVER TIP**  
 M. SANTACATALINA (tél : 05.49.32.00.42)  
[www.clubquiver79.com](http://www.clubquiver79.com)

**SECTION CARNASSIERS**  
 M. SAUNIER (tél : 05.49.28.10.25)

**CLUB CARPE**  
 Pour contacter le club :  
[contact@clubcarpegauleniortaise.fr](mailto:contact@clubcarpegauleniortaise.fr)  
[www.clubcarpegauleniortaise.fr](http://www.clubcarpegauleniortaise.fr)

**SECTION MOUCHE**  
 M. MOREAU (tél : 05.49.33.18.73)

**NIORT PECHE COMPETITION**  
 M. GRIGNON (tél : 05.49.08.01.77)

# Marais Poitevin

La partie aval de la Sèvre Niortaise est un des parcours les plus réputés des DEUX-SEVRES. De renommée internationale, sa richesse piscicole vous permettra de pratiquer la pêche avec la technique de votre choix, que ce soit du bord ou en bateau, à la recherche de camassiers ou de poissons blancs.

Le Marais Poitevin, deuxième plus grande zone humide de France (après la Camargue) avec une superficie de 100 000 hectares environ, vous offre des possibilités de pêche illimitées. Toutes les pêches sont praticables sur une multitude de conches, biefs, rigoles et autres canaux, le tout dans un cadre naturel, sauvage et doté d'une densité piscicole exceptionnelle (l'anguille étant connue comme l'espèce emblématique du marais).

**Pour les pêcheurs sportifs, un parcours No-Kill black-bass de l'écluse du Marais Pin à l'écluse de la Sotterie, commune de Coulon a été mis en place depuis 2010.**

Quant aux amateurs de la pêche de la carpe de nuit, ils pourront pratiquer sur le parcours situé sur la totalité de la Sèvre Niortaise en domaine public excepté de l'écluse du « Marais Pin » à l'écluse de la « Sotterie » (voir détail page 7).

Attention de nombreuses réserves de pêche se trouvent sur ces parcours (consulter le dépliant joint au guide).

Pour les pêcheurs pratiquant la pêche sur le domaine public à l'aide d'engins et disposant d'une licence de pêche délivrée par l'Administration, il leur faudra, au préalable, avoir adhéré à l'Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sur les eaux du Domaine Public (ADAPAEF) M. Alain DUPEUX (tél : 05.49.35.96.65)

## A découvrir

- Pêche traditionnelle de l'anguille à l'aide de la vermée (attention à la nouvelle réglementation concernant la pêche de l'anguille – se renseigner auprès de la Fédération de pêche 79)
- Pêche des écrevisses américaines à l'aide de balances
- Le Bras de Sevreau, le Bief Biffour, la Broue d'Arçais, la Rigole de la Garette
- La Sèvre Niortaise à la Tiffardière et dans le centre ville de Magné
- Le Canal du Mignon à Lidon
- Atelier Pêche Nature de Niort : M.GRIGNON (05.49.08.01.77)
- Atelier Pêche Nature de St Hilaire la Palud : M.BERNARD (05.49.35.43.66)
- Atelier Pêche Nature de Mauzé / Mignon : M.BENOIT (05.49.04.90.66)
- Atelier Pêche Nature de la Maraîchine : M.ROY (05.49.35.08.40)

### Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

A Niort :	« La Gaule Niortaise » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Jean-Michel CORDEAU (tél : 05.49.35.71.11) <a href="http://www.lagauleniortaise.fr">www.lagauleniortaise.fr</a>
A Coulon :	« La Coulonnaise » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Daniel BILLEAUD (tél : 05.49.35.86.42 / 06.45.37.73.99)
Au Vanneau :	« La Maraîchine » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Joseph ROY (tél : 05.49.35.08.40)
A St Hilaire-la-Palud :	« Le Gardon Paludéen » (2 <sup>ème</sup> cat) M. Jannick BERNARD (tél : 05.49.35.43.66)
A Mauzé-sur-le-Mignon :	« La Gaule Mauzéenne » (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> cat) M. René BENOIT (tél : 05.49.04.90.66)



### A découvrir

- La Sèvre Niortaise :
  - Terrain Fédéral de Saint Maxime,
  - Coudray Salbard,
  - Chalusson,
  - L'ilot à François,
  - Pont de Ste. Néomaye.
- Le Chambon :
  - Du pont de la route DB au Pont Romain
- «Street fishing» à Niort
- Des travaux ont été réalisés à Saint Maixent l'Ecole pour l'aménagement d'une frayère à brochets
- Atelier Pêche Nature de Niort : M.GRIGNON (05.49.08.01.77)
- Atelier Pêche Nature « la St Maixentaise » : M.ARNOUX (05.49.76.06.50) - M.MILLET (05.49.76.29.75)



# Sèvre Niortaise aval



Le Lambon circule dans la campagne deux-sévrienne jusqu'à former un lac sur la commune de Prailles (lac du Lambon). Ce site, facile d'accès, est un lieu idéal pour pratiquer la pêche en famille, que vous soyez un adepte de la pêche au coup, du carnassier ou de la carpe. (lac classé en parcours « carpe de nuit »).

La partie intermédiaire de la Sèvre Niortaise est réputée pour sa densité de poissons de toutes espèces.

En amont de Niort, jusqu'à la limite de la 2<sup>ème</sup> catégorie à Saint-Maixent-l'École, vous trouverez sur les bords de la Sèvre Niortaise des endroits agréables et diversifiés pour pratiquer votre loisir préféré, que vous recherchiez le gardon, la carpe, le brochet, la perche ou encore le sandre. (réserve de pêche sur ce parcours, consulter le dépliant joint au guide).

Plus au nord de St-Maixent-l'École, le barrage de la Touche Poupard d'une superficie de 150 ha dispose d'un plan d'eau à niveau permanent de 12 ha dit « du Soleil Levant » et classé en 2<sup>ème</sup> catégorie. Implanté sur la vallée encaissée du Chambon, ce grand lac constitue un site de caractère naturel et sauvage abritant une forte densité piscicole. Carpes, gros brochets et maintenant sandres en font un lieu privilégié des pêcheurs depuis quelques années.

L'Egray et le Musson sont de jolies rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie circulant parfois dans des vallées très encaissées où se côtoient bois et prairies verdoyantes alternant alors fossés et radiers où s'y embusquent les truites fario. Le pêcheur sportif pourra alors y développer tout son art en pratiquant la pêche à rôder et le lancer ultra léger.

Le plan d'eau de Cherveux-St Christophe classé en 1<sup>ère</sup> catégorie vous permet de pratiquer la pêche de la truite grâce à des déversements réguliers au printemps. D'autres espèces sont présentes et pourraient surprendre le pêcheur.

## Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

- A St Maixent-l'École : « **La Gaule St-Maixentaise** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Jean MILLET (tél : 05.49.76.29.75)
- A Niort : « **La Gaule Niortaise** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Jean-Michel CORDEAU (tél : 05.49.35.71.11)
- A La Crèche : « **La Gaule Crèchoise** » (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat)  
M. Jean-Paul MOREAU (tél : 05.49.06.57.15)
- A Echiré-St-Gelais : « **Société de pêche d'Echiré St-Gelais** » (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Yvon LEGERON (tél : 05.49.04.32.95)
- A Champdeniers : « **La Truite Gâtinaise** » (1<sup>ère</sup> cat)  
M. Camille BILLEROT (tél : 05.49.73.53.67)
- A Cherveux : « **La Truite du Musson** » (1<sup>ère</sup> cat)  
M. Patrick CAIRAULT (tél : 05.49.75.01.91)
- A Melle : « **Les 3B** » (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat)  
M. Jean-Michel FRAPPE (tél : 05.49.07.20.42)



# Sèvre Niortaise amont

La Sèvre Niortaise, prend sa source à Sepvret et, dans sa partie amont, est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie. Elle serpente ensuite dans la campagne du Sud Deux-Sèvres. Grâce aux petits courants et aux nombreuses sources, les eaux sont bien oxygénées et le pêcheur sportif, tout comme le pêcheur débutant, pourra profiter d'un parcours agréable surtout à partir d'Exoudun en recherchant aussi bien la truite fario que les nombreux vairons l'accompagnant.

Les eaux claires du Pamproux accueillent elles aussi, des truites et vairons, offrant aux pêcheurs de belles parties de pêche. Mais attention, la discrétion reste le mot d'ordre pour approcher Dame Fario.

L'AAPPMA « Les Pêches Sportives » a mis en place un parcours de graciation No-kill truite sur le Pamproux (limite amont : passerelle de la Cour - limite aval : Les Chateliers), sur les Eaux Perdues (limite amont : les Hautes Rivières en rive droite et en rive gauche le chemin communal - limite aval : confluence des 2 bras se jetant dans la Sèvre Niortaise) sur Le Ruisseau (limite amont : chemin rural - limite aval : confluence avec les Eaux Perdues). Présence de grosses truites arc-en-ciel et de truites fario de toutes tailles. (attention : les appâts naturels sont interdits sur ce parcours).

Sur tous ces cours d'eau, des déversements de truites sont réalisés en début de saison sauf sur les petits affluents de la Sèvre Niortaise qui sont en gestion patrimoniale (Hermitain, Magnerolles, Savrelle...).

## A découvrir

- Sèvre Niortaise :
  - De Pallu au Pont de Monnée,
  - Moulin de l'Abbé.
- Le Pamproux :
  - Moulin de Baptereau
- Le Puits d'Enfer, commune d'Exireuil
- A noter des travaux d'aménagement de plusieurs zones en vue de la diversification des habitats et de l'amélioration de la granulométrie sur les zones de frayères.
- L'AAPPMA des Pêches Sportives de St Maixent a déversé des truitelles, avec ablation de la nageoire adipeuse et l'AAPPMA de La Truite Mothaise a déversé des truites adultes marquées avec des bagues. Pour un retour d'expérimentation il est demandé aux pêcheurs, lors de la capture d'une de ces truites, de bien vouloir avvertir les AAPPMA concernées pour leur signaler la longueur et le lieu de prise du poisson.
- Atelier Pêche Nature « la St Maixentaise » : M.ARNOUX (05.49.76.06.50) - M.MILLET (05.49.76.29.75)

## Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

- A La Mothe-St-Heray : « **La Truite Mothaise** » (1<sup>ère</sup> cat)  
M. Pierre LACROIX (tél : 05.49.05.58.39)
- A St Maixent-l'Ecole : « **Les Pêches Sportives** » (1<sup>ère</sup> cat)  
M. Guy ARNOUX (tél : 05.49.76.06.50)
- A La Crèche : « **La Gaule Crêchoise** » (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat)  
M. Jean-Paul MOREAU (tél : 05.49.06.57.15)

Le Mignon prend sa source en Charente Maritime. Après un passage en Deux-Sèvres (aux alentours d'Usseau) il hésite entre les deux départements avant de revenir en Deux-Sèvres (à proximité de Mauzé-sur-le-Mignon) pour finalement se jeter dans le Canal du Mignon. Ce cours d'eau de plaine calcaire, classé en 1<sup>ère</sup> catégorie est propice aux pêches de début de saison, sur sa partie amont, lorsque de nombreux déversements de truites y sont réalisés.

Dans le Canal du Mignon (2<sup>ème</sup> catégorie), quelques truites arc en ciel se laisseront prendre à l'ouverture mais ce sont les cyprinidés (gardons et tanches) et les carnassiers (perches, brochets, black-bass et sandres) qui y règnent en maîtres. C'est un parcours très accessible.

La Courance (1<sup>ère</sup> catégorie) et la Guirande (2<sup>ème</sup> catégorie) sont elles aussi deux cours d'eau qui sont alimentés en truites surdensitaires en début de saison. Leurs eaux peu profondes et très claires abritent une belle population de vairons et les pêches itinérantes sont à privilégier.



### A découvrir

- Le Mignon :
  - aux « Grolières » commune de Mauzé sur le Mignon,
  - à « Madrid » commune d'Usseau.
- La Courance :
  - le Bourdet,
  - Fougerit.

- Atelier Pêche Nature de Mauzé s/ Mignon :  
M.BENOIT (05.49.04.90.66)

- Atelier Pêche Nature de Niort : M.GRIGNON (05.49.08.01.77)

# Mignon, Courance et Guirande



## Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :

- A Usseau : **« La Truite d'Usseau »** (1<sup>ère</sup> cat)  
M. Bruno CHIRON (tél : 05.49.04.97.14)
- A Mauzé-sur-le-Mignon : **« La Gaule Mauzéenne »** (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat)  
M. René BENOIT (tél : 05.49.04.90.66)
- A Frontenay Rohan-Rohan : **« La Truite de Mère »** (1<sup>ère</sup> cat)  
M. Jean-Pierre THEBAULT (tél : 05.49.35.70.81)
- A Niort : **« La Gaule Niortaise »** (2<sup>ème</sup> cat)  
M. Jean-Michel CORDEAU (tél : 05.49.35.71.11)

La Boutonne et ses principaux affluents, la Belle, la Berlande et la Béronne, sont classés en 1<sup>ère</sup> catégorie. Ces cours d'eau s'écoulent sur un grand plateau calcaire dans le Sud Deux-Sèvres. Proche des sources, on y reconnaît facilement la zone à salmonidés où vivent une population de truites sauvages et de nombreuses espèces inféodées à la 1<sup>ère</sup> catégorie.

A partir du pont de la Loge, là où la Boutonne reçoit les eaux de ses affluents, le courant ralentit et la rivière forme de grands méandres. Les truites se font plus rares mais leur taille est plus importante. Sur cette zone, les ablettes, gardons, carpeaux et chevesnes foisonnent. Quelques brochets et bon nombre d'anguilles sont présents.

Sur tout le bassin, des alevinages en truites surdensitaires sont réalisés en début de saison.

La Dive du Sud est un affluent du Clain et fait donc partie du bassin de la Vienne. Situé dans le Sud Est du département, ce cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie abrite de nombreux cyprinidés mais aussi des populations de perches, de brochets et d'écrevisses de Louisiane.



## A découvrir

- La Boutonne : - Amont et aval de Brioux-sur-Boutonne,  
- Le Grand Grenouillé à Brieuil sur Chizé
- La Béronne : - De Gennebrie à Mairé
- La Belle : - A Pouzou,  
- A Périgné

L'AAPPMA du Lancer de la Belle a déversé des truites fario baguées. Pour un retour d'expérimentation il est demandé aux pêcheurs, lors de la capture d'une de ces truites, de bien vouloir avvertir l'AAPPMA concernée ou la Fédération pour leur signaler le numéro de la bague, la date, la taille et le lieu de prise du poisson.



# Boutonne et Dive du Sud



**Les AAPPMA gérant des droits de pêche dans cette zone et leurs Présidents :**

- A Chef-Boutonne : **« La Truite Boutonnaise »** (1<sup>ère</sup> cat)  
M. Jean-Paul DEBENEST  
(tél : 05.49.29.59.26)
- A Brioux-sur- Boutonne : **« Les Pêcheurs Sportifs Briouxais »**  
(1<sup>ère</sup> cat)  
M. Jean-Sébastien BOUTINET  
(tél : 05.49.07.20.08)
- A Melle : **« Les 3B »** (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> cat)  
M. Jean-Michel FRAPPE  
(tél : 05.49.07.20.42)
- A Secondigné-sur-Belle : **« Le Lancer de la Belle »** (1<sup>ère</sup> cat)  
M. Jean-Claude CARDONA  
(tél : 05.49.07.52.21)
- A Chizé : **AAPPMA - L'Anguille Chizéenne »**  
(1<sup>ère</sup> cat)  
M. Alain GAUTIER (tél : 05.49.24.87.95)

**PISCICULTURE DES SOURCES DU BETH**  
 Livraisons de Truites et Poissons d'Étangs

Tel. / Fax 05 49 76 77 69  
 Portable 06 79 80 53 84

*Jean-Charles SAÏLO*  
 11, Chemin de la Prairie  
 79170 AWILLES SUR CHIZE




*Restaurant de la Promenade*  
*Chez Chantal*  
 Traiteur, Noces, Banquets  
 79240 L'Absie - Tél. **05 49 95 89 63**

**Pisciculture de Lussais** **Mr et M<sup>me</sup> TREHIN**



VENTES TRUITES ARC EN CIEL - FARIOS - SAUMONS DE FONTAINE  
 ESTURGEONS - TRUITES GOLD - TIGERS

**79100 CHEF-BOUTONNE**  
 Tél. **05 49 29 82 42** - Fax **05 49 29 89 50**

Livraison de poissons vivants toute l'année



## CLUBS DÉPARTEMENTAUX

MOUCHEURS DES DEUX SEVRES	M.MASINI	06 01 96 69 03
CD 79	M. GRIGNON	05 49 08 01 77
DS CARPE	M. FARD	06 77 09 32 69
DS CARNA	M. FONTENEAU	06 45 83 78 79

(Association départementale de pêcheurs de carnassiers aux leurres - forum : <http://www.clubcama.com>)

## GUIDES DE PECHE PROFESSIONNELS LEGALEMENT DECLARES EN TANT QUE TELS

### Monsieur Gilles DAVERDON

21 rue de la Bougraine - 85420 MAILLE  
Tél. 06 15 36 80 88 / 02 51 00 30 42  
E-mail : [peche.marais.poitevin@gmail.com](mailto:peche.marais.poitevin@gmail.com)  
Infos : [www.peche-marais-poitevin.fr](http://www.peche-marais-poitevin.fr)

### Monsieur Gaétan RAIMBERT

24 rue du Centre - 79000 BESSINES  
Tél. 06 63 67 44 95  
E-mail : [gaetan.raimbert@wanadoo.fr](mailto:gaetan.raimbert@wanadoo.fr)

## Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres

39, avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX  
Tél. 05 49 06 88 88 - Fax : 05 49 06 89 99 - E-mail : [ddt79@deux-sevres.gouv.fr](mailto:ddt79@deux-sevres.gouv.fr)

## ONEMA 79

256 bis, route de Coulonges - 79000 NIORT  
Tél. 05 49 25 80 02 - Fax 05 49 32 83 06 - E-mail : [sd79@onema79.fr](mailto:sd79@onema79.fr)

## COORDONNEES FEDERATIONS DE PECHE VOISINES

**Fédération de pêche de la Charente** : 05 45 69 33 91  
**Fédération de pêche de la Charente Maritime** : 05 46 98 98 79

**Fédération de pêche du Maine et Loire** : 02 41 87 57 09

**Fédération de pêche de la Vendée** : 02 51 37 19 05

**Fédération de pêche de la Vienne** : 05 49 37 66 60

## AUTRES

### Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF)

17 rue Bergère - 75009 PARIS  
Tél. 01 48 24 96 00 - Fax 01 48 01 00 65 - E-mail : [fnpf@federationpeche.fr](mailto:fnpf@federationpeche.fr)

### Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)

Le Moulin à Papier - 28400 ST-JEAN-PIERRE-FIXTE  
Tél. 02 37 52 06 20 - Fax 02 37 52 89 56

### Club Halieutique Interdépartemental

Résidence «Concorde 1» - 23, rue Henri de Turenne - 66100 Perpignan  
Tél. 04 68 50 80 12 - Fax 04 68 50 85 40  
E-mail : [club.halieutique@wanadoo.fr](mailto:club.halieutique@wanadoo.fr)

### URNE (siège : Fédération de pêche de la Haute Marne)

Port de la Maladière - BP 61 - 52002 CHAUMONT Cedex  
Tél. 03 25 32 51 10 - Fax : 03 25 03 32 93  
E-mail : [fede52.peche@wanadoo.fr](mailto:fede52.peche@wanadoo.fr)

### Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer

Hôtel de Savigny - 1, place du Chatel - 77160 PROVINS  
Tél. 01 60 67 80 84 - Fax 01 60 67 88 37  
E-mail : [contact@ffpml.com](mailto:contact@ffpml.com)

### Fédération Française de Pêche Sportive au Coup

12, résidence du Parc - 28300 ST-PREST  
Tél. 02 37 22 25 87 - Fax 02 37 22 23 47 - E-mail : [jgoupil@ffpsc.fr](mailto:jgoupil@ffpsc.fr)

### HandiPêche-France

114 rue E. Leguillermic - 94290 VILLENEUVE-LE-ROI  
Tél./Fax : 01 45 97 36 63

### Fédération Française des Pêcheurs en mer

Résidence Alliance, Centre Jorlis - 64600 ANGLET  
Tél. 05 59 31 00 73 - Fax 05 59 63 67 26  
E-mail : [feder.pecheurs.mer@wanadoo.fr](mailto:feder.pecheurs.mer@wanadoo.fr)

### Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

Grande Arche - Tour Pascal A et B - 92055 La Défense CEDEX  
Tél. 01 40 81 21 22



Dans le cadre du partenariat entre la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres et CLÉVACANCES, ci-dessous la liste des gîtes qui ont souhaité garder leur «labellisation pêche» pour l'année 2014 :



**ALLARD Michel et Marie-Noëlle** - 8 rue de la Boissonne - 79270 SANSAIS LA GARETTE  
Tél. : 05 49 04 84 85 - [www.gitesdescabanes-marais-poitevin.com](http://www.gitesdescabanes-marais-poitevin.com)

**RICOCHON Michel** - 3 lieu dit la Fortranche - 79400 EXIREUIL  
Tél. : 05 49 28 28 69 - [www.vacances-en-campagne.com](http://www.vacances-en-campagne.com)

**ROUX Emile** - Les Chalets de la Héronnière - Domaine de la Chagnée - 79100 CHEF BOUTONNE  
Tél. : 05 49 29 57 01 - <http://www.heronniere.com>

**SAUQUET Lydie** - 3 rue de Bel Air - 79000 NIORT  
Tél. : 05 49 28 32 44 - [www.gitedebegrolles.com/](http://www.gitedebegrolles.com/)

# Liste des revendeurs de cartes de pêche dans le département des Deux-Sèvres

En orange : dépositaires INTERNET



(répertoriés au jour de l'édition du guide)

## Argenton les Vallées

Le Calimero - Argenton les Vallées  
Bar restaurant « **Chez Marie** » - Le Breuil sous Argenton  
Bar Station service « **Chez Murielle** » - Le Breuil sous Argenton

## Argenton l'Église

Café du Commerce - Argenton l'Église  
M. DEBOEUF Gilbert - Taizon  
Bar tabac « **Le Point du Jour** » - Bouillé Loretz

## Availles-Thouarsais

Jardinerie de la Vallée - Airvault  
M. ROBERT Jean - Availles-Thouarsais  
M. GUICHARD Laurent - St Jouin de Marnes

## Boussais

M. MUNOZ Raymond - Boussais  
Café « **Le Verre à Soi** » - Boussais

## Bressuire

Bar du Stade - Bressuire  
Bar « **L'Oregon** » - Mauléon  
Bar « **Le Galion** » - Nueil les Aubiers  
Bar Tabac « **St Sauveur** »  
Bar des Sports - Terves

## Brioux sur Boutonne

Quincaillerie M. GALLARD - Brioux / Boutonne

## Cerizay

Cordonnerie de M. POINEL - Cerizay  
Café « **Chez Pierrette** » - Cerizay  
Bar « **La Fontaine Fleurie** » - Le Pin  
Bar Hôtel Restaurant « **Le Sporting** » - Cerizay

## Champdeniers

Tabac « **Le Braza** » - Champdeniers  
M. JUIN Yves - Champdeniers  
Café Mme DESANTI - Surin

## Chef Boutonne

M. FLEURY - Chef Boutonne  
Tabac « **Le Sèvre** » - Chef Boutonne  
M. BOIREAUD - Couture d'Argenson  
Café du Commerce - Sauzé Vausçais

## Cherveux

M. MENU Joël - Cherveux  
Alimentation « **Vival** » - Cherveux  
M. GARAUJOT J. Michel - Mautre  
M. MENU Patrick - Saint Gélais

## Chiché

Mairie - Boismé  
Restaurant « **Le Thouaret** » - Chiché  
Epicierie « **Vival** » - Faye l'Abbesse  
Café restaurant « **Juste à Point** » - Boismé

## Chizé

M. GAUTIER Claude - Availles sur Chizé  
M. GAUTIER Alain - Availles sur Chizé  
Tabac « **Le Beauvoir** » - Beauvoir sur Niort  
Alimentation « **Proxi** » - Chizé  
Tabac M. COUTANCEAU - Praheq

## Coulon

Station service « **ELAN** » - Coulon  
« **Chez T'Réz** » - Coulon  
« **La Vieille Auberge** » - La Garette  
Bar « **Chez Mélando** » - Le Vanneau Ileau  
« **Au Bon Pêcheur** » - Magné  
Bar « **Le Rémytois** » - St Rémy

## Coulonges / Autize

Le Comptoir Ardinois - Ardin  
Boulangerie PERONNET - Coulonges / Autize  
Tabac HUMEAU - Coulonges / Autize  
SUPER U - Coulonges / Autize  
Boulangerie JAULIN - St Pompain  
« **Le Relais de la Plaine** » - Villiers en Plaine

## La Crèche

Articles de pêche M. METOIS - La Crèche  
Bar restaurant « **La Rose d'Or** » - Thorigné

## Echiré

« **Les Saveurs du Terroir** » - Chaban  
Bar « **Le Chauray** » - Chauray  
Tabac « **Echiré 2000** » - Echiré  
Café « **Le Mathismelle** » - St Maxire

## La Forêt sur Sèvre

Bar M. LEBLOND - Courlay  
« **Sporting Bar** » - La Forêt / Sèvre  
Bar « **La Table Ronde** » - La Ronde

## Frontenay Rohan Rohan

Le Relais Epennais - Epannes  
Le Monaco - Frontenay Rohan Rohan  
« **Au Prin Gourmand** » - Prin Deyrançon  
Bar de l'Espérance - St Symphonien

## Glénay

M. BERTHELOT Bernard - Glénay

## Gourgé

M. BLAIS Jacky - Gourgé  
Supette « **Vival** » - Gourgé  
Au Malin Pêcheur - Parthenay  
Bar « **Le Progrès** » - Thénézay

## Louin

M. L'HOMÉDÉ Jean-Marie - Louin  
M. BRÉC Stéphane - Louin  
Café « **Chez Momo** » - Louin

## Marnes

Point poste Mairie - Assais les Jumeaux  
Café « **Le Macena** » - Assais les Jumeaux  
Mairie - Marnes

## Massais

Bar GARDELLE - Cersay  
M. MOREAU Guy - Massais  
1000 Frais - Mauzé Thouarsais  
Bar BODET - Moutiers sous Argenton

## Mauzé sur le Mignon

Centre Socio Culturel - Mauzé / Mignon  
« **Vert Tilleul** » - Mauzé / Mignon  
Actuel Coiffure - Mauzé / Mignon

## Melle

Café de la Gare - Celles sur Belle  
Intermarché - Lezay  
Tabac CORNIÈRE - Périgné  
« **Le Resto du Lambon** » - Prailles  
SUPER U - St Léger de la Martinière  
Bar « **Le Sporting** » - St Romans les Melle

## Ménigoute

Bar tabac « **Le p'tit Boucard** » - Ménigoute

## Moncoutant

Tabac VIVIER - L'Absie  
Brico Dépôt - La Chapelle St Laurent  
Bar « **Le Savane** » - Moncoutant  
« **La Petite Cuillère** » - Moncoutant

## La Mothe St Héray

Quincaillerie Mothaise Bricolage - La Mothe St Héray  
Articles de pêche VIDARD - Pamproux

## Niort

Bar « **Le Café du Centre** » - Aiffres  
COOP - Arçais  
« **Chez Mélando** » - Le Vanneau Ileau  
« **Au Bon Pêcheur** » - Magné  
Pacific Pêche - Niort  
Natura Chasse Pêche - Niort  
Décathlon - Niort  
Bar « **Le Tin Ya Marc** » - Niort  
Bar « **Le Géromyne** » - Niort

## La Pagerie

M. BERCIER Maurice - Coutières  
M. BOULIN Bernard - Coutières  
Bar « **Le Zinc** » - Vasles  
Bar « **Le Vausseroux** » - Vausseroux

## Parthenay

Bar ELOI - Beaulieu sous Parthenay  
« **Le Bellevue** » - Châtillon sur Thouet  
Au Malin Pêcheur - Parthenay  
Huit à Huit - Mazières en Gâtine  
Bricolage REMAUDIERE - Vasles  
Bar PROUST - Verruyes

## La Peyratte

« **Le Parnasse** » - Châtillon sur Thouet  
« **Le Panier Peyrattais** » - La Peyratte  
Restaurant du Moulin - La Peyratte  
Gamm Vert - Parthenay  
« **Le St Paul** » - Parthenay  
Au Malin Pêcheur - Parthenay  
Brico Thénézay - Thénézay

## Saint Aubin le Cloud

Au Malin Pêcheur - Parthenay  
Bar « **Le Palais** » - St Aubin le Cloud

## Saint Clémentin

Restaurant « **Chez Didier** » - St Clémentin

## Saint Généroux

Mme ROUCHER - St Généroux  
Boucherie TOURAINE - St Jouin de Marnes  
Restaurant « **Les Dolmens** » - Taizé

## Saint Hilaire la Palud

« **Il Etait une Fois** » - St Georges de Rex  
Bar Restaurant « **Le Lidon** » - St Hilaire la Palud  
Tabac Presse COLOMBIER - St Hilaire la Palud  
Les Saveurs du Marais - St Hilaire la Palud

## Saint Loup sur Thouet

VIVAL - St Loup Lamairé  
Tabac Presse MARSAL - St Loup Lamairé

## La Gaulte St Maixentaise

Bar « **Les 2 Moulins** » - Clavé  
« **Le Malaquet** » - St Martin de St Maixent  
Bricomarché - St Maixent l'Ecole  
Chasse Pêche - St Maixent l'Ecole  
Plomberie Quincaillerie - St Georges de Noisré

## Les Pêches Sportives de St Maixent

Office de Tourisme - St Maixent l'Ecole  
Chasse Pêche - St Maixent l'Ecole

## Saint Martin de Sanzay

Bar « **Le Montbrun** » - St Léger de Montbrun  
« **MickaMarket** » - St Martin de Sanzay  
« **Au Bon Accueil** » - St Martin de Sanzay  
Mme AIRAULT - Taizon

## Saint Varent

Le Beau Tréfle - Coulonges Thouarsais  
M. GERBET Marcel - Luzay  
Café FOUREAU - Rigné  
Cyber café JEANNOT - St Varent  
Espace Terrena - St Varent  
Mme GOURDON - St Varent

## Secondigné sur Belle

M. MARTIN Jean-Jacques - Périgné  
M. GUILLOTEAU Didier - Marigny  
M. CARDONA Jean-Claude - Secondigné sur Belle

## Secondigny

Au Malin Pêcheur - Parthenay  
Café « **Le Gâtinois** » - Secondigny  
SUPER U - Secondigny  
Camping des Effres - Secondigny

## Le Tallud

Bar ELOI - Beaulieu  
Au Malin Pêcheur - Parthenay  
Gamm Vert - Parthenay

## Thouars

Proxi - Oiron  
« **L'Âgile Pêcheur** » - Thouars  
Bar « **L'Europe** » - Thouars  
Jardinerie des Pomriers - Vrines

## La Maraichine

Alimentation REAULT - Arçais  
« **Chez T'Réz** » - Coulon  
Station service « **ELAN** » - Coulon  
Boulangerie - Ileau  
Au Bon Pêcheur - Magné  
Natura Chasse Pêche - Niort  
« **Il Etait une Fois** » - St Georges de Rex

## Usseau

Beauvoir Auto Contrôle - Beauvoir sur Niort  
Bar Epicierie « **Le Rabalais** » - La Foye Monjault  
Boulangerie - Usseau



# Remarques

Nom : .....

Adresse : .....

Remarques à formuler à la Fédération :

Merci de bien vouloir renvoyer vos observations à la Fédération par courrier  
(33 rue du Galuchet - 79000 NIORT), par fax (05 49 73 24 17)  
ou par e-mail ([peche79@club-internet.fr](mailto:peche79@club-internet.fr))

A man in a blue vest and cap is fishing with a rod near a body of water. In the background, there are power lines. A cartoon character, a blue figure with a pointed nose and a friendly expression, is pointing towards a blue sign that reads 'Sous les lignes, prudence : restons à distance.' The sign is surrounded by white jagged lines representing electricity. The background is a clear blue sky.

Sous les lignes,  
prudence :  
restons à distance.

### Les lignes électriques

peuvent être dangereuses si vous,  
vos cannes ou vos fils les approchez  
de trop près. N'oubliez pas : sous les lignes,  
la canne à pêche, c'est à l'horizontale !  
Tous les conseils de sécurité sont sur :

[www.sousleslignes-prudence.fr](http://www.sousleslignes-prudence.fr)